

**Les OBV,
partenaires de premier plan**

**Mémoire présenté le 28 mai 2008
à la Ville de Gatineau**

Table des matières

Présentation des rédacteurs du mémoire	p. 4
Mémoire	p. 5...

La rédaction de ce mémoire est le fruit d'une collaboration entre le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) et le Comité du bassin versant de la Gatineau (COMGA). Nous sommes deux organismes de bassin versant, communément appelés des OBV. En novembre 2002, la Politique nationale de l'eau prenait son envol et ancrant sa mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion intégrée de l'eau par la création de 33 bassins versants à la grandeur du Québec. La Ville de Gatineau a le privilège d'en avoir deux sur son territoire, le COBALI et le COMGA, dont la mission, évidemment, est de promouvoir ce nouveau mode de gestion intégrée de l'eau. Avant d'entrer dans le vif du sujet du mémoire, prenons le temps de définir ce qu'est un bassin versant, ce qu'est la gestion intégrée de l'eau et qui nous sommes, le COBALI et le COMGA, comme organismes.

Un bassin versant est un territoire dont les limites sont naturelles et non déterminées par l'être humain. C'est un territoire isolé du point de vue hydrologique, puisque chaque goutte d'eau qui tombe à l'intérieur des limites d'un bassin versant atteindra à la fin de son parcours la même rivière, soit la rivière du Lièvre pour le COBALI et la rivière Gatineau pour le COMGA.

Par la création de bassins versants, la Politique nationale de l'eau structure la gestion de l'eau en fonction du territoire naturel des cours d'eau, par la prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau et par une plus grande concertation des citoyens et des citoyennes à cet égard, car ce sont eux les meilleurs gardiens de l'eau. Voici le rôle que le gouvernement nous a donné, à nous, le COBALI et le COMGA : gérer l'eau de nos bassins respectifs en appliquant les principes de la gestion intégrée par bassin versant.

Le COBALI, tel que l'exige la Politique nationale de l'eau, travaille depuis 2003 à élaborer et à mettre en œuvre son Plan directeur de l'eau, plan qui guidera ses actions dans l'application de la gestion intégrée dans les prochaines années. Après avoir tracé un portrait multi-ressources du territoire du bassin versant, le COBALI a posé un diagnostic et hiérarchisé une liste de problèmes à la suite d'une consultation publique. Les enjeux, les objectifs généraux et les objectifs spécifiques de ce plan font consensus auprès des acteurs de l'eau ; ceux-ci identifient la nécessité d'actions pour réduire la charge de contaminants dans les plans d'eau, prévenir la détérioration des rives, restaurer les rives fragilisées ou érodées et protéger les écosystèmes aquatiques et riverains.

Le COMGA est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'améliorer la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière Gatineau, suivant une approche de développement durable. Le COMGA est l'acteur principal de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Dans les faits, il s'agit d'une table de concertation où siègent des représentants de tous les usagers et gestionnaires de la ressource eau présents sur le territoire du bassin versant. La

composition du COMGA doit représenter tous les acteurs du milieu impliqués dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ou ayant des activités influençant la qualité de l'eau; soit le secteur municipal, le secteur économique et industriel, le secteur communautaire et le secteur gouvernemental. À l'heure actuelle, le COMGA travaille à l'élaboration d'une gouvernance de l'eau dans le cadre du Plan directeur de l'eau, ainsi qu'à un projet de télésurveillance des lacs pour observer le développement des cyanobactéries et le projet de reboisement des berges de la rivière Gatineau.

Nous sommes heureux de vous soumettre ce mémoire au nom des Comités de bassin versant des rivières du Lièvre et Gatineau. Sa rédaction découle du désir de mettre en lumière le partenariat naturel entre les instances municipales et celles des bassins versants et du besoin d'en décrire la réalité sur le terrain.

Pour ce faire, nous nous limiterons à commenter les quatre grandes orientations de la politique environnementale, c'est-à-dire, « assumer un rôle de leader », « agir dans une perspective de développement durable », « sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement » et « contrôler, mettre en œuvre et renforcer la réglementation »

En novembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait sa Politique nationale de l'eau, au moyen de laquelle il déterminait 33 bassins prioritaires dont celui de la rivière Du Lièvre et de la rivière Gatineau dont les embouchures respectives se retrouvent sur le territoire de la Ville de Gatineau. En 2003, le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) voyait le jour, tandis que celui de la rivière Gatineau (COMGA) fut créé en septembre 2004.

En rappel, la première orientation de la Politique:

Réformer la gouvernance de l'eau : un choix stratégique

Une meilleure gouvernance de l'eau vise l'évolution du système actuel de gouverne, notamment par le développement et l'expression d'une vision globale, commune et partagée de l'eau ainsi que par une plus grande participation des différents usagers à la prise de décision et à l'action. Cette nouvelle façon de gouverner s'appuie sur :

- le leadership local et régional des acteurs de l'eau du bassin versant ainsi que sur le leadership du gouvernement du Québec;*
- la responsabilisation des acteurs de l'eau quant à leur propre gestion de la ressource et aux impacts de leurs décisions sur l'ensemble des autres usagers et des acteurs concernés dans une perspective à long terme et écosystémique;*
- la coordination et une plus grande imputabilité dans l'action de l'ensemble des acteurs de l'eau afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance de l'eau.*

Cette orientation s'appuie sur cinq axes d'intervention : réviser le cadre juridique concernant l'eau, mettre en place la gestion par bassin versant, développer les connaissances sur l'eau, instaurer des instruments économiques pour la gouvernance et renforcer les partenariats et les relations du Québec.

En tant que comités de bassin versant, nous aimerions aussi vous rappeler l'**AXE 2 de cette politique : Mettre en place la gestion par bassin versant:**

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant constitue un axe d'intervention majeur de la présente Politique nationale de l'eau. Ce mode de gestion se caractérise par une approche territoriale qui définit le bassin versant en tant qu'unité de gestion des plans d'eau. Cette approche se base aussi sur une très bonne connaissance des phénomènes naturels et anthropiques du bassin versant, ce qui permet de mieux comprendre et d'expliquer les problèmes relatifs à la quantité ou à la qualité de l'eau et, ainsi, de déterminer les solutions d'intervention les mieux adaptées. Enfin, cette approche de gestion repose sur la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau concernés : (municipalités ou MRC, groupes de citoyens, usagers du bassin versant, ministères ou organismes du gouvernement) et sur une meilleure intégration des multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action des forces vives du milieu.

Résultats attendus :

- concertation de tous les acteurs de l'eau d'un bassin versant donné, balisée par les principes de développement durable;*
- protection systématique des plans d'eau, des milieux humides et des écosystèmes ayant une valeur écologique pour la ressource eau;*
- planification cohérente de l'ensemble des activités réalisées dans un bassin versant;*

- *possibilité pour la population de participer plus activement au devenir de ses plans d'eau;*
- *mesures plus efficaces et novatrices dans la gestion des cours d'eau et organisation de nouveaux partenariats;*
- *amélioration de la santé des cours d'eau, des lacs et des écosystèmes qui y sont associés;*
- *maintien ou retour des usages perdus tels que la baignade, la pêche et autres activités récréotouristiques*

Pourquoi ce rappel? Parce que, malgré le haut sens des responsabilités civiques de la Ville de Gatineau qui a élaboré ce projet d'une politique environnementale pour son territoire et sa population, nous ne retrouvons aucune référence aux deux bassins versants prioritaires issus de la Politique nationale de l'eau. Il est évident qu'il s'en trouve d'autres sur le territoire de la ville, dont celui de la rivière des Outaouais, dont sont tributaires la rivière Gatineau et la rivière du Lièvre. Cependant, les bassins prioritaires reconnus ont un rôle particulier à jouer. D'ailleurs, la ville reconnaît ce rôle, puisqu'elle délègue deux conseillers municipaux au conseil d'administration des deux organismes de bassin versant (OBV) depuis leur création.

Précisons que la rédaction de ce mémoire a été suscitée par le refus des projets proposés dans le cadre de l'appel de propositions du Fonds vert de la Ville. Il nous est apparu, à la lecture de la présente politique, que la compréhension du rôle dévolu aux OBV connaît certaines lacunes. Nous pensons et souhaitons que les éléments que nous présenterons pour illustrer cette constatation apporteront un éclairage qui favorisera la poursuite de l'élaboration de cette politique environnementale.

Les deux projets présentés sont les suivants: pour le COBALI, *un meilleur contrôle des installations septiques et des traitements des eaux usées des municipalités et industries* répond tout à fait à cette préoccupation, d'autant plus qu'il fait l'objet d'actions de la part de la Ville. Un partenariat aurait permis un échange d'expertise. Ensuite un sujet fort à propos, le projet d'étude du COMGA qui vise *la gouvernance et la conciliation des rôles des acteurs* en partenariat avec un bassin versant de la France. Ce projet s'inscrit dans un cadre d'une entente France-Québec et revêt un prestige particulier.

Pour souscrire à la description de l'orientation 1 « assumer un rôle de leader », la Ville doit reconnaître ses partenaires et les forces vives de son environnement. Le rôle d'un leader est de s'adjoindre des partenaires et de déléguer certaines responsabilités dans un cadre de concertation. Il doit utiliser à bon escient ces forces, surtout que certaines ont des rôles reconnus par le gouvernement du Québec, dont, pour les OBV, celui de créer un Plan directeur de l'eau (PDE).

La deuxième orientation « agir dans une perspective de développement durable » nous interpelle grandement, car celle-ci décrit la Ville qui veut adopter des « approches innovatrices d'aménagement et de gestion du territoire ». Pourtant, elle n'inclut pas les PDE dans son schéma d'aménagement, alors que l'approche écosystémique qui s'y rattache est novatrice et reconnue par tous les intervenants soucieux de développement durable. Le Plan directeur de l'eau devrait donc naturellement paraître dans les actions reliées à la Politique

environnementale de la Ville.

Pour la mise en œuvre de la troisième orientation, « sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement », nous pensons que le partenariat entre les instances municipales et les organismes de bassin versant est essentiel, puisqu'un de nos mandats premiers se lit exactement de même façon. Nous devons constater que la complicité et la solidarité qui doit se développer entre des partenaires ne sont pas au rendez-vous, puisque les projets présentés au Fonds vert se situaient tout à fait dans cette ligne et que la dimension sensibilisation de la population en vue d'un changement d'attitude y occupait une place prépondérante.

Quant à la quatrième et dernière orientation, « contrôler, mettre en œuvre et renforcer la réglementation », qui découle de la précédente, il nous apparaît essentiel que sa réalisation soit tributaire d'une collaboration étroite entre des partenaires engagés pour l'environnement et bien localisés sur le territoire. Les actions décrites dans le PDE de la rivière du Lièvre, celui de la Gatineau étant en élaboration, font suite au portrait de nos bassins versants et aux diagnostics posés à la suite de nombreuses consultations. On peut donc dire que le PDE recueille l'adhésion de la population, et facilite d'autant la mise en place des moyens d'en assurer la réalisation. Il est clair que les autorités municipales ont un rôle à jouer dans la recherche de résultats, en lien avec la réglementation, et qu'elles devraient s'associer aux OBV pour le faire.

Nous espérons, Mesdames, Messieurs, vous avoir montré que l'existence d'un partenariat entre la Ville de Gatineau et les deux OBV de son territoire est un incontournable pour implanter une politique environnementale proactive, innovatrice et respectueuse des engagements de la Politique nationale de l'eau. Il nous apparaît aussi important que la Ville y inscrive ces OBV comme acteurs importants de la politique environnementale et qu'une de ses actions soit d'appuyer ces partenaires de premier plan.

Nous saluons les concepteurs-rédacteurs-éditeurs de ce projet de Politique environnementale : il est bien ficelé et dénote de façon remarquable les valeurs de rigueur au travail et de souci de transparence dans les consultations qui feront l'envie de plusieurs administrations municipales. Bravo, mesdames et messieurs les fonctionnaires et les membres de la Commission de l'environnement et du développement durable.